

## L' IARU, Union internationale des radioamateurs

Vaste sujet que cette association, ou devrions nous dire 'organisation' internationale, car ses prises de positions nous concernent.

En effet, en participant à des réunions avec des organisation gouvernementales ...

Elle influe directement mais aussi indirectement sur notre activité. Nous sommes donc tous concernés.

Quelle est son influence réelle ? se situant entre les représentants des états et les représentants des professionnels pour ce qui concerne les utilisateurs de spectre, fabricants de matériels électroniques ... et autres lobbies ...

Cette même IARU n'acceptant qu'une association par pays, fusse t'elle représentative ou non.

Prenons l'exemple de la France, l'association nationale représente environ 4.000 personnes et en fait combien d'indicatifs ? sur 14.000, ...

Tenant compte de cet état de fait et transposons le à la région 1 de l'IARU !!!

Nous mettons là le doigt sur la 'représentativité', elle même basée sur une situation française qui date de 1925, non représentative non plus à cette époque là.

Cet état de fait qui depuis 88 ans n'est pas remis en cause, montre combien il est difficile de faire évoluer les choses.

Nous sommes bien dans un état de monopôle car ce qui a été inscrit en 1925 est toujours en vigueur.

Cet aspect de blocage, de non évolution, est valable à l'IARU mais aussi au REF. Il est aussi applicable aux dirigeants, politiques, et autres ...

Ainsi à chaque fois, la montagne n'accouche t'elle pas d'une souris !!!

Tout cela pour dire que l'IARU comme le REF auraient besoin d'un dépoussiérage et c'est un doux euphémisme.

Loin de nous de tout critiquer, mais il y a 'chez nous' radioamateurs, mais pas seulement, du retard face à l'évolution.

L'année DARWIN est passée, il serait bon de lancer la théorie de l'évolution, tenir compte du passé mais surtout se tourner vers l'avenir.

## L'Union internationale des radioamateurs (IARU)

C'est une confédération internationale d'organisations radioamateurs nationales qui établit un forum d'affaires courantes et de représentation collective au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

L'IARU sous le nom d'**Union Internationale des Amateurs de TSF** a été formée en 1925 pendant son premier Congrès à Paris . Le protocole fut écrit en trois langues : anglais, français et espéranto.

L'IARU est organisée en trois régions:

Région 1 - Europe, l'ouest du Moyen-Orient, Afrique, le nord de l'Asie.

Région 2 - Amériques et au Groenland.

Région 3 - Océanie et la plupart de l'Asie, (*Australie, des îles du Pacifique, plus Hawaï*).

## Article A.1 - nom, définitions, objectifs et structure.

A.1.1. le nom de l'organisation sera l'International Amateur Radio Union, région 1, également dénommé IARU région 1.

A.1.2 IARU région 1 doit fonctionner de façon autonome en vertu de la présente Constitution et ses règlements, mais conformément à la Constitution de l'IARU.

A.1.3 les objectifs de l'IARU région 1 doivent être la protection, promotion et publicité-promotion du Service d'Amateur et Amateur - Service par Satellite, en particulier dans le cadre des règlements établis par l'Union internationale des télécommunications et de soutenir les sociétés membres dans la poursuite de ces objectifs au niveau national, en ce qui concerne ce qui suit :

A.1.3.1. - Représentation des intérêts de la radio amateur aux conférences et à et entre les réunions de l'organisation internationale des télécommunications ainsi que d'autres organisations.

A.1.3.2. - Encouragement des accords entre les sociétés nationales de radio amateur sur des questions d'intérêt commun ;

A.1.3.3 - Mise en valeur de la radio amateur comme un moyen de d'étude technique, d'auto formation, et particulièrement pour les jeunes ;

A.1.3.4 - Promotion des enquêtes scientifiques et techniques et des innovations dans le domaine des radiocommunications ;

A.1.3.5 - Promotion de la radio amateur comme un moyen de fournir des secours en cas de catastrophes naturelles ;

A.1.3.6 - Encouragement de la bonne volonté internationale et amitié indépendamment des considérations politiques, ethniques ou religieuses ;

A.1.3.7 - Soutien des sociétés membres dans le développement de la radio amateur comme une ressource nationale précieuse, en particulier dans les pays en développement ;

A.1.3.8 - Développement du service d'Amateur dans les pays non représentés par les sociétés membres.

A.1.3.9 - Encouragement des efforts nationaux et internationaux, se traduisant par une licence de radio amateur, qui soit reconnue au niveau international ;

A.1.3.10 - Encouragement des activités de sport amateur radio.

A.1.3.11 - Protection fondamentale des ressources limitées du « spectre de fréquence », de le garder propre et intact de perturbations électromagnétiques artificielles, ne pas causer de brouillage préjudiciable pour le service d'amateur et le service d'amateur par satellite.

### **SERVICE D'AMATEUR, définition.**

Un service de communication radio dans le but de l'auto formation, l'intercommunication et les études techniques confiées à des amateurs, c'est-à-dire dûment autorisés, et s'intéressant aux techniques radio, uniquement dans un but personnel et sans intérêt pécuniaire.

### **SERVICE D'AMATEUR PAR SATELLITE**

Un service de communication radio à l'aide de stations spatiales pour les mêmes raisons que celles du Service Amateur.

<http://www.iaru-r1.org>

Bienvenue dans la région de l'International Amateur Radio Union 1 page d'accueil. La Fédération des associations de radioamateurs de l'Europe, Afrique, Moyen-Orient et Asie du Nord.

### **I'ARU, c'est quoi ?**

C'est une Fédération d'associations nationales de radioamateurs autorisés, représentant plus de 150 pays et territoires séparés du monde entier.

### **Qu'a fait l'IARU pour les radioamateurs ?**

IARU représente les intérêts du Service de radioamateur dans le monde entier aux organisations internationales, promouvoir les intérêts de la radio amateur et qui cherchent à protéger et à améliorer ses privilèges de spectre.

Au cours des années, les travaux de l'IARU ont donné lieu à (entre autres) :

- La bande amateur HF à 10 MHz
- La bande amateur HF à 18 MHz
- La bande amateur HF à 24 MHz
- L'extension de la région 1 de la bande amateur de 7 MHz
- Des améliorations dans l'itinérance internationale pour les amateurs
- Les progrès vers l'harmonisation de la licence internationale tant au niveau de la licence « plein » et maintenant au niveau d'entrée
- Une vaste représentation dans les groupes de travail de l'UIT et au CMR
- Beaucoup de travail sur la présentation de l'affaire des normes d'émission sensible de systèmes PLT, impliquant beaucoup de travail dans les forums de normes internationales
- Beaucoup de travail pour soutenir le développement de la radio amateur dans les pays en développement
- Vaste travail de lobbying des processus politique de l'UE où les questions sont débattues présentant un intérêt pour la radio amateur.

### **Comment est organisée l'IARU ?**

Les trois régions de l'IARU sont organisées afin de refléter largement la structure de l'UIT et ses organisations de télécommunications régionales connexes.

Les régions comprennent :

- IARU région 1: Europe, Afrique, Moyen-Orient et Asie du Nord
- IARU région 2: Les Amériques
- IARU région 3: Asie-Pacifique

### **Quels sont les objectifs actuels de l'IARU région 1 ?**

#### **Promotion des besoins de spectre.**

Les exigences du spectre au service de l'amateur sont publiées sur le Web de l'IARU : <http://www.iaru.org>  
Un accent particulier sera la restauration de 300 kHz de portion de bande dans le monde entier pour le 7 MHz.

**Tout dernièrement, le 2.4 GHz serait à l'ordre du jour**

#### **Développement des services amateurs.**

L'IARU continue de collaborer avec les pays en développement pour promouvoir la croissance des services amateurs et un cadre réglementaire favorable. Pour aider à cela, IARU organise des cours de leadership de radio amateur pour le développement des sociétés nationales et des cours d'administration radio amateur aux administrations nationales.

La région 1 cherche également activement des façons d'encourager les nouveaux arrivants à devenir des radioamateurs.

#### **Renforcer la relation entre l'IARU région 1 et de ses sociétés membres**

Améliorer la compréhension et la participation des sociétés membres dans les objectifs et les activités de l'IARU. Amélioration des flux de communication et avoir de plus en plus de sociétés membres actives.

**Depuis, malgré un texte à Cancun, peu, pas de progrès**

#### **Amélioration de la fourniture d'informations du Web basées sur l'IARU.**

Afin de rendre l'IARU plus accessible aux sociétés membres et aux radioamateurs .

**Beaucoup de texte ne sont pas à jour sur le site, retard de plusieurs ....années**

### **Quelles sont les autres activités de l'IARU à soutenir et à développer?**

L'IARU organise et développe un certain nombre de concours sur HF, VHF et au-dessus. Elle organise les Championnats ARDF, qui ont été montrés pour être un bon moyen d'attirer les jeunes vers la radio d'amateur. Elle développe les Championnats de haute vitesse en télégraphie. Elle organise des programmes de formation pour les autorités nationales pour la délivrance de licences radio amateur.

L'IARU développe les vues pour un consensus des sociétés nationales membres sur des questions telles que les plans de fréquences, l'utilisation optimale du spectre amateur, ainsi que sur les normes pour les répéteurs et les qualifications amateurs.

L'IARU joue un rôle actif dans les forums de normalisation pour des questions telles que l'EMC.

Elle favorise et soutient la croissance de la radio d'amateur dans les pays africains.

Parraine un certain nombre de balises pour la recherche de la propagation.

Organise un service de surveillance pour se prémunir contre les intrusions non autorisées dans les bandes amateurs.

Elle est active en veillant à ce que valeur 'radioamateur' pour les communications lors des moments d'urgence nationale soit reconnue et utilisée.

### **Comment sont nommés les agents de la région 1 ?**

Le Bureau de la région 1 est désigné par un vote des représentants des sociétés membres lors de la Conférence générale triennale. Ils sont élus pour une période de trois ans.

Les représentants de chaque région proposent des candidats pour le Président et le vice-président de l'IARU, dont le mandat est de cinq ans.

### **Comment l'IARU est reconnu au niveau international ?**

L'IARU est reconnu par les Nations Unies comme une Organisation non-gouvernementale (ONG), en vertu de son statut consultatif avec d'autres organismes des Nations Unies, c'est-à-dire, l'UIT.

L'UIT reconnaît l'IARU comme une organisation internationale (CV/Art.19, n° 230).

### **Comment l'IARU inter agit-elle avec l'UIT ?**

L'IARU est un membre du secteur de la Radiocommunication (R) et les secteurs de développement des télécommunications (D) de l'UIT.

Elle participe aux conférences de plénipotentiaires, aux conférences mondiales des radiocommunications et aux conférences sur le développement mondial des télécommunications.

L'IARU participe activement aux groupes d'études de l'UIT-R, ainsi qu'au groupe consultatif des radiocommunications (GCR), aux réunions préparatoires de la Conférence de l'ITU-D Study Group 2.

### **Comment l'IARU participe-t-elle au sein des organisations régionales de télécommunication ?**

Les trois Organisations régionales de l'IARU participent aux travaux des organisations de télécommunications régionales comme :

La Télécommunauté Asie du Pacifique (APT),

Le Congrès européen des postes et télécommunications (CEPT),

L'African Telecommunications Union (ATU),

Arab Spectrum Management Group (ASMG)

Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL).

### **Les organismes spécialisés**

La langue officielle de l'IARU, région 1 est l'anglais.

La structure et le fonctionnement de l'IARU région 1 doivent être comme indiqué dans cette constitution et ses règlements.

### **Comité exécutif**

Le Comité exécutif est la direction générale et la gestion des corps.

Il aura les pleins pouvoirs exécutifs entre les conférences générales. Ces pouvoirs ne peuvent pas être délégués et les membres du Comité exécutif, individuellement et solidairement portent la responsabilité collective pour la bonne gestion des affaires de l'IARU région 1 tel que défini ci-dessous (A.4.3)

Le Comité exécutif est composé d'un Président, un vice-président, un Secrétaire, un trésorier et cinq membres ordinaires.

**Le Comité exécutif A.4.3 doit :**

Diriger et est chargé d'examiner toutes les recommandations et les résolutions adoptées lors de conférences générales et réunions des organes spécialisés, décider de la meilleure façon de les mettre en œuvre.

A.4.3.2 – Ils se rencontrent au besoin entre les conférences générales afin d'examiner la situation des radioamateurs dans l'ensemble de l'IARU région 1 et du monde entier, pour prendre de telles mesures, conformément à la Constitution et les règlements, qui pourraient être jugées nécessaires et souhaitables.

A.4.3.4 - Assurer la liaison avec les sociétés membres, les organismes spécialisés, le Conseil d'administration IARU, le Secrétariat International de l'IARU et les autres régions de l'IARU afin de parvenir à une coordination efficace.

A.4.3.5 - Assurer la liaison avec l'UIT, International Telecommunication Union et d'autres organisations internationales traitant de communications radios ou d'accompagnement.

A.4.3.6 - Si nécessaire et possible, organiser des événements de radioamateurs et délivrer des publications pertinentes à l'appui du Service d'Amateur et Service Amateur par Satellite A.1.5.3.

A.1.6 La langue officielle de l'IARU, région 1 est l'anglais.

A.1.8 La structure et le fonctionnement de l'IARU région 1 doivent être comme indiqué dans cette Constitution et ses règlements.

**Article A.2 - Member Societies**

L'adhésion IARU région 1 est uniquement ouverte aux sociétés nationales de radio amateurs qui représentent les pays ou territoires distincts au sein de la région 1.

Il n'y aura qu'une société membre pour représenter un territoire national ou séparé.

The Member Societies auront les droits et obligations énoncées dans la Constitution de l'IARU et dans les textes de l'IARU et doivent verser leur contribution annuelle conformément à l'Article A.6 de la présente Constitution et par la section financière des règlements.

**Article B. – Les comités.**

Le Comité permanent de la VHF/UHF/micro-ondes (C5) traite de questions relatives aux fréquences supérieures à 30 MHz.

B.1.13.4 - le Comité de HF permanent (C.4)

B.1.13.5 - le Comité de VHF/UHF/MICRO-ONDES permanent (C.5)

Le CER traite de la coordination des relations 1 région avec des entités non amateurs (organisations internationales p. ex. UIT, CEPT) sur les questions d'importance pour l'intérêt du Service Amateur (p. ex. l'organisation du spectre, licences..) et avec la délégation d'experts de la région 1 lors de rencontres/conférences de ces entités.

B.3.13.2 il est un Comité permanent externe de Relations (CER), composé de membres du Comité exécutif (CE) et la région 1 experts sélectionnés par l'EC.

**Article A.6 - Finances**

A.6.1 la contribution annuelle à payer par chaque membre de la société doit être fondée sur le nombre d'amateurs de radio autorisées qui sont membres de la dite société.

A.6.2 le montant de la cotisation annuelle est décidée lors de la Conférence générale.

A.6.3 les fonds ainsi obtenus peut être utilisé uniquement pour les objectifs de l'IARU région 1.